

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

-----  
**DECISION n°77/2023**

**Commande publique – Marchés publics**

**Marché n°2023003 – Prestation de services d'assurances**

## **Déclaration d'infructuosité**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

**VU** la consultation établie portant sur une prestation de services d'assurances des dommages aux biens et risques annexes, des responsabilités et risques annexes, des véhicules à moteurs et risques annexes ainsi que de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelles des agents et des élus ;

**VU** la publicité faite sur le profil acheteur « e-marches-publics.com » (ID Dematis 937880) mise en ligne le 19 mai 2023, au BOAMP parue le 20 mai 2023 (annonce n° 23-68544) ainsi que sur le site internet de la Collectivité et dont la date de remise des offres était fixée au 20 juin 2023 à 12h00 ;

**VU** l'analyse de l'offre unique reçue, établie par les services de la Collectivité ;

**VU** l'offre présentée considérée comme irrégulière car ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, notamment parce qu'elle est incomplète ;

**Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de déclarer cette procédure infructueuse et d'en relancer une nouvelle.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en mairie, le 30 juin 2023  
Ludovic GERAUDIE,  
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 05 juillet 2023  
Publié le : 05 juillet 2023



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 772023 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/06/2023

Objet : Infructuosité\_Marché\_Prestation\_Assurances

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 05/07/2023 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 77\_Infructuosité\_Marché\_Prestation\_Assurances.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20230630-772023-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/07/2023